## Commission d'accès à l'information du Québec

**Dossier:** 05 02 38

Date: Le 28 novembre 2005

**Commissaire :** Me Michel Laporte

X

Demandeur

C.

## VILLE DE MONTRÉAL

Organisme

## DÉCISION

- [1] Vu l'étude du dossier et la présence à l'audience de la représentante du Service de police de la Ville de Montréal, M<sup>me</sup> Lyne Trudeau, et de son procureur, M<sup>e</sup> Paul Quézel;
- [2] Vu que le demandeur, bien que dûment convoqué, ne s'est pas présenté à l'audience fixée pour 9 h le 23 novembre 2005 et n'a pas informé ni avisé la Commission des motifs de cette absence;

05 02 38 Page : 2

[3] En conséquence, la Commission considère que son intervention n'est manifestement plus utile et décide donc de FERMER le dossier.

MICHEL LAPORTE Commissaire

M<sup>e</sup> Paul Quézel Procureur de l'organisme